

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 12 décembre 2011, à 19 heures 30, à la mairie de Beloeil située au 777, rue Laurier, sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

49, rue Brunelle

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

La présente demande vise à ce que soient autorisés, sur le site visé, pour les escaliers extérieurs situés en cour latérale, une projection d'environ 2 mètres par rapport au bâtiment principal, alors que le *règlement de zonage* prévoit une projection maximale de 1,5 mètre, ainsi qu'un empiètement d'environ 2 mètres dans la marge de recul latérale de 5 mètres, alors que le même règlement prévoit un empiètement de 1,5 mètre.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 12 décembre 2011.

Donné à Beloeil, ce 26 novembre 2011.

La greffière adjointe,

NATHALIE DESCHESNES, avocate.